

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC VANDOEUVRE 15 AVENUE DE LA FORET DE HAYE 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Monsieur MONCHABLON Cedric, gérant de la société A LA BONNE PLANCHETTE EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe COMPTE DE DEPOT DE CAPITAL 16 RUE DE LA MARNE 54230 NEUVES MAISONS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Monsieur MONCHABLON Cedric
Nombre de parts	1000
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 novembre 2025

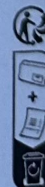
Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

<< lu et approuvé >>

JST06

CIC Est
VANDOEUVRE
15 avenue de la Forêt de Haye
54500 VANDOEUVRE LES NANCY



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC VANDOEUVRE 15 AVENUE DE LA FORET DE HAYE 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Monsieur MONCHABLON Cedric, gérant de la société A LA BONNE PLANCHETTE EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe COMPTE DE DEPOT DE CAPITAL 16 RUE DE LA MARNE 54230 NEUVES MAISONS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Monsieur MONCHABLON Cedric
Nombre de parts	1000
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 novembre 2025

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

<< lu et approuvé >>

JST06

CIC Est
VANDOEUVRE
15 avenue de la Forêt de Haye
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

